

## REFERENTIEL DU CQPM

Titre du CQPM : **Technicien de maintenance de matériels de manutention / levage**

### 1. REFERENTIEL D'ACTIVITES DU CQPM

#### 1.1. Mission (s) et activités visées par la certification professionnelle

*Le technicien de maintenance de matériels de manutention / levage intervient<sup>1</sup> généralement sur des matériels de levage de type : ponts roulants, palans, portiques, grues à tours ou de manutention (chariots, nacelles) pour lesquels il réalise les actions destinées à maintenir ou rétablir un matériel dans les conditions de fonctionnement et de sécurité requises.*

*Les équipements de manutention ou de levages sont soumis à réglementation (contrôles périodiques et interventions correctives, contrôles réglementaires réalisés par des organismes agréés), de ce fait les actions de maintenance font généralement l'objet de contrat de prestation ou d'intervention entre une entreprise spécialisée et une entreprise possédant des équipements de manutention ou levage ou dans le cadre de contrat de location et de maintenance (spécifiquement pour le matériel de manutention).*

*Dans ces contextes, les interventions réalisées impliquent une vigilance particulière pour le technicien qui les réalise et sont souvent soumises à des règles strictes de sécurité (travail en hauteur, contexte d'intervention sur site client) et dans ce cadre le technicien de maintenance prend en charge des interventions après avoir posé un diagnostic et pour lesquelles il peut être amené à proposer des solutions de réparation en accord avec sa hiérarchie et en relation avec un chargé d'affaire ou responsable. En accord avec le client, il réalise une réparation jusqu'à remise en service.*

*Lors des interventions, le technicien de maintenance de matériels de manutention / levage réalise des essais fonctionnels et peut être amené à réaliser une mise en service ou remise en service après avoir effectué ou vérifié les paramétrages de l'équipement en présence d'une personne de l'entreprise cliente.*

*Dans ce cadre, le technicien de maintenance de matériels de manutention / levage doit posséder ses habilitations et autorisations ou permis nécessaires à son activité.*

*Ces essais sont accompagnés par exemple de contrôles fonctionnels et réglage d'équipements de sécurité comme par exemple un limiteur de charge présent sur l'équipement.*

*Il assure également une assistance technique et conseille l'utilisateur dans la mise en œuvre de l'équipement ou pour des possibilités d'amélioration techniques sur l'équipement.*

*En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :*

- *La mise (ou remise) en service d'un équipement de manutention / levage ;*

---

<sup>1</sup> Sous réserve qu'il dispose des habilitations et autorisations nécessaires à son activité. Ce CQPM ne forme pas et ne permet pas l'obtention des habilitations et autorisations.

*Cette activité réglementaire a pour finalité la mise en œuvre d'essais techniques de l'équipement visant à vérifier son niveau de performance ainsi que l'efficacité des organes de sécurité.*

*Il procède à des tests de fonctionnement réalisés avec une charge d'essai qu'il aura au préalable défini.*

*Il se réfère aux données du constructeur et aux exigences réglementaires dont il doit avoir une connaissance afin de vérifier que les conditions de sécurité sont respectées (par exemple : cela peut concerner des distances d'arrêt ou de freinage).*

*Il s'assure que les paramètres techniques sont atteints et pour cela il les réajuste en agissant sur des éléments de réglages ou des remplacements de composants ayant atteint une limite d'usure.*

- *La prise en charge d'une intervention de maintenance sur un équipement de manutention / levage ;*

*Sur la base d'un diagnostic qu'il réalise sur l'équipement, le technicien de maintenance de matériels de manutention / levage définit une proposition technique d'intervention et réalise l'intervention après accord du client et sur la base d'un ordre de travail formulé par son entreprise.*

*Le technicien de maintenance de matériels de manutention / levage prend en charge l'intervention en termes de préparation, réalisation chez le client jusqu'à la remise en service de l'équipement.*

- *L'assistance technique dans le cadre d'un contrat de maintenance sur matériel de manutention / levage ;*

*Cette activité consiste, sur la base d'un contrat de prestation, à assurer une assistance technique auprès de l'utilisateur (mode opératoire, visite périodique) dans le cadre d'opérations nécessitant une action de sa part en cas de problème technique rencontré ou dans le cadre de conseils qu'il peut formuler en lien avec l'utilisateur du matériel (mode opératoire, méthode d'utilisation) ou dans le cadre d'un appui technique lors d'une visite réglementaire en lien avec l'organisme de contrôle et sous l'autorité de son entreprise (interventions mineures sur l'équipement dans le cadre d'actions définies par un contrat et pour lesquelles il dispose de directives).*

## **1.2. Environnement de travail**

*Dans ce cadre, le technicien de maintenance de matériels de manutention / levage doit respecter des conditions de sécurité strictes lors d'interventions en clientèle (travail en hauteur, coactivités sur site...) tant au niveau de la mise en sécurité de sa zone d'intervention que du moyen sur lequel il intervient (mise en sécurité du moyen de levage, affalage de la charge, consignation...).*

*Selon les accès et conditions d'interventions, il peut être amené à travailler en hauteur. Pour y accéder il peut emprunter des moyens d'accès fixes avec restriction d'accès (par exemple : crinoline, escaliers) ou en absence de moyens d'accès et selon les conditions ou contextes, il peut avoir recours à l'utilisation d'un moyen mobile (par exemple : nacelle élévatrice, escabeau roulant mobile...) pour lequel il a une autorisation ou habilitation (et dans certains cas un permis de conduite). Dans tous les cas, il doit disposer d'un harnais de sécurité pouvant être accroché à des enclaves ou lignes de vies pour pouvoir accéder à des zones non équipées d'accès sécurisés.*

*Il peut être amené également à intervenir dans un contexte de chantier, dans ce cadre, il doit se conformer à des règles de sécurité liées à de la coactivité nécessitant des autorisations d'accès ou de travail. Dans tous les cas il intervient sous l'autorité d'un responsable directe.*

*Dans le cadre de ses interventions sur du matériel soumis à réglementation il consigne systématiquement toute action qu'il a réalisé et signale toute anomalie constatée dans son périmètre d'intervention.*

## **1.3. Interactions dans l'environnement de travail**

*Le technicien de maintenance de matériels de manutention / levage travaille à partir d'instructions générales définies par son responsable dans le cadre d'activités de maintenance à caractère préventif ou lors d'une intervention de réparation ou de réglage.*

*Le contexte d'intervention amène le technicien de maintenance de matériels de manutention / levage à être en relation avec l'utilisateur des moyens de manutention ou levage ou le client en présence duquel il peut être amené à réaliser des essais de mise ou remise en service.*

*En cas de défaut constaté, il informe le client des risques liés à l'exploitation du matériel, le consigne dans le carnet de maintenance et préconise une action de réparation avec au préalable un contrat rédigé par son entreprise sur la base de propositions techniques qu'il aura formulées en accord avec son responsable et pour lequel le client aura donné son accord.*

## **1.4. Analyse et évolutions du métier**

*Concernant le technicien de maintenance de matériels de manutention/levage, les évolutions technologiques vont porter sur :*

- Les big data, capteurs connectés qui vont avoir un impact sur la maintenance prédictive permettant d'avoir un maximum de données de fonctionnement et ainsi une idée précise de l'état de fonctionnement d'un équipement industriel ;*
- La simulation numérique, l'implémentation de capteurs connectés, les systèmes intégrés qui devrait permettre au technicien en maintenance de réaliser ces opérations en télémaintenance.*

## 2. REFERENTIEL DE COMPETENCES

### Compétences et connaissances afférentes au CQPM visé :

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

| Blocs de compétences   | Compétences professionnelles   | Connaissances associées   |
|--|--|---|
| <b>UC00221</b><br><br><b>La mise (ou remise) en service d'un équipement de manutention / levage</b>                                | 1. Analyser les conditions d'exploitation et de maintenance d'un moyen de manutention / levage | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances technologiques des moyens de manutention et levage</li> <li>• Connaissances réglementaires sur les aspects relatifs aux points sécuritaires à vérifier sur les équipements et moyens de manutention / levage</li> <li>• Connaissance fonctionnelle des équipements de manutention / levage</li> <li>• Les règles de sécurité dans un contexte d'intervention sur site client ou chantier.</li> </ul> |
|  | 2. Paramétrer un équipement de manutention / levage  |   |
|  | 3. Procéder à des essais de mise en service d'un équipement de manutention / levage            |   |
| <b>UC00222</b><br><br><b>La prise en charge d'une intervention de maintenance sur un équipement de manutention / levage</b>        | 1. Etablir un diagnostic de panne sur un équipement de manutention / levage                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodologie de diagnostic de panne</li> <li>• Intervention sur des organes de sécurité (freinage, chaîne de levage ou manutention)</li> <li>• Les connaissances technologiques en hydraulique, électricité, mécanique.</li> <li>• Chaîne de sécurité d'un équipement de manutention / levage</li> </ul>   |
|  | 2. Réaliser une proposition technique d'intervention sur un équipement de manutention / levage |   |
|  | 3. Réparer un équipement de manutention / levage (dépose – remplacement – réglage)             |   |
| <b>UC00223</b><br><br><b>L'assistance technique dans le cadre d'un contrat de maintenance sur matériel de manutention / levage</b> | 1. Conseiller techniquement un utilisateur   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodes d'analyse de pannes et d'historique</li> <li>• Connaissance des aspects contractuels en maintenance.</li> <li>• Les modalités de suivi des équipements dans le cas de contrats de maintenance.</li> </ul>   |
|  | 2. Identifier les pannes pour établir un retour d'expérience                                   |   |

### 3. REFERENTIEL D'EVALUATIONS

#### 3.1. Conditions de réalisation et d'évaluation des compétences professionnelles selon les critères mesurables, observables et les résultats attendus

| Compétences professionnelles  | Conditions de réalisation  | Critères mesurables et observables  | Résultats attendus  |
|---|--|---|---|
| <p>1. Analyser les conditions d'exploitation et de maintenance d'un moyen de manutention / levage</p> | <p>Dans le cadre d'une mise (ou remise) en service d'un équipement de manutention / levage.</p> <p>Réalisé sur matériel de levage ou manutention de type :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pont</li> <li>• Portique</li> <li>• Grue</li> <li>• Chariot</li> <li>• Nacelle élévatrice</li> <li>• ...</li> </ul> <p>Les notices du constructeur, cahiers et registres de sécurité, d'exploitation et de maintenance sont mises à disposition.</p> <p>Les éléments de réglementations en usage sont fournis.</p> <p>Le cas échéant les données de fonctionnement numériques ou issues de relevés sont mises à disposition.</p> | <p><b>En matière de méthodes utilisées :</b><br/>La méthode est structurée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les données de sécurité sont analysées au regard des conditions environnementales en lien avec le contexte (éléments de prévention à prendre en compte : coactivités, présence et état des voies et allées de circulations, présence d'autres engins dans le périmètre d'activité, le cas échéant, données de références s'agissant des données climatiques : cas des contraintes liées au vent pour les grues).</li> <li>- Les données d'exploitation sont analysées méthodiquement (compatibilité de la capacité de levage et charges maximale à manutentionner, conditions de levage par exemple risque de surcharge liée avec des risques d'adhérence de la charge au sol ou de coincement, structure des charges et d'équilibrage et de stabilité).</li> <li>- Les données de productivité sont analysées (vitesses de déplacement, possibilité de fractionnement des charges ou non).</li> <li>- Les données ergonomiques et de commandes sont adaptées : commande au sol ou en cabine, usage de télécommandes...</li> </ul> <p><b>En matière de moyens utilisés :</b><br/>Les données relevées sont comparées aux données constructeurs (nomenclature, plaques signalétiques, tableaux et abaques de charge en vue d'ajuster ou adapter les réglages, charges d'essais).<br/>La notice d'utilisation / maintenance du moyen de manutention est consultée, les préconisations ou règles d'exploitation / maintenance sont prises en compte.</p> <p><b>En matière de liens professionnels / relationnels :</b><br/>Les échanges avec l'utilisateur sont recherchés, les recoupements avec les données constructeurs sont favorisés. Toute anomalie est remontée au responsable pour instructions dans la limite des marges de manœuvre.</p> <p><b>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</b><br/>Les contraintes de sécurité et d'environnement sont prise en compte. Les contraintes réglementaires sont prises en compte dans la limite des responsabilités du poste.</p> | <p>Les conditions d'exploitations sont parfaitement analysées, elles tiennent compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les matériels de chantier : du type de terrain, des conditions climatiques, de la coactivités avec d'autres équipements...</li> <li>• Pour le matériel de levage : du type de charge à manipuler, du nombre de ponts sur une même travée...</li> <li>• Pour du matériel de manutention : de hauteur d'élévation des charges et /ou de gerbage, de la typologie des charges à manutentionner...</li> </ul> <p>La compatibilité avec les matériels est vérifiée par rapport aux conditions d'utilisation (Revêtement du sol, hauteur de gerbage, interférence entre les équipements, ...).</p> |

| Compétences professionnelles                                      | Conditions de réalisation  | Critères mesurables et observables  | Résultats attendus  |
|---|--|---|---|
| <p>2. <b>Paramétrer un équipement de manutention / levage</b></p> | <p>Dans le cadre d'une mise (ou remise) en service d'un équipement de manutention / levage.</p> <p>Réalisé sur matériel de levage ou manutention de type :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pont</li> <li>- Portique</li> <li>- Grue</li> <li>- Chariot</li> <li>- Nacelle élévatrice</li> <li>- ...</li> </ul> <p>Les notices du constructeur, cahiers et registres de sécurité, d'exploitation et de maintenance sont mises à disposition.</p> <p>Les conditions d'exploitation, de maintenance et de sécurité sont connues.</p> | <p><b><u>En matière de méthodes utilisées :</u></b><br/> Les consignes de réglages tiennent compte des caractéristiques des organes installés (par exemple : caractéristiques d'un moteur électrique pour paramétrer un variateur de vitesse, dispositifs anticollision, limiteur de courses, limiteur de charge).<br/> La procédure de paramétrage ou réglage suit le mode opératoire du fabricant.<br/> Le cas échéant s'agissant des dispositifs automatisés, les paramètres liés aux synchronisations, temporisation, cycle de désaimantation, paramétrage des distancemètres laser, sont adaptés aux performances attendues...</p> <p><b><u>En matière de moyens utilisés :</u></b><br/> Les tablettes, platines de programmations sont connectées et exploitées conformément aux modes d'emplois, les protocoles de saisie sont respectés.</p> <p><b><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></b><br/> Les paramétrages font l'objet d'une vérification auprès des utilisateurs. Les problèmes rencontrés font l'objet d'une alerte et d'un traitement avec l'assistance d'un spécialiste (exemple : spécialiste du câble).</p> <p><b><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></b><br/> Les contraintes sécuritaires, de fonctionnement et de performances sont prises en compte.<br/> Le cas échéant, la sécurisation du périmètre d'intervention est assurée.</p> | <p>Les paramétrages réalisés tiennent compte des conditions d'exploitation et des données constructeurs (réglages des limiteurs de charges, fin de courses de déplacement et de levage, dispositifs de variations de vitesse : réglage consignes d'accélération décélération...), les ajustements sont faits jusqu'à obtention des valeurs ou résultats attendus.</p> |

| Compétences professionnelles   | Conditions de réalisation   | Critères mesurables et observables  | Résultats attendus  |
|--|---|---|---|
| <p>3. Procéder à des essais de mise en service d'un équipement de manutention / levage</p> | <p>Dans le cadre d'une mise (ou remise) en service d'un équipement de manutention / levage paramétré ou de la visite générale périodique.</p> <p>Réalisé sur matériel de levage ou manutention mis à disposition pour la réalisation des essais (la configuration du moyen de levage est connue) de type :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pont</li> <li>- Portique</li> <li>- Grue</li> <li>- Chariot</li> <li>- Nacelle élévatrice</li> <li>- ...</li> </ul> <p>Le dossier technique est mis à disposition.</p> <p>Les moyens de sécurité sont mis à disposition du candidat (balisage, EPI, ...).</p> | <p><b><u>En matière de méthodes utilisées :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La méthode de contrôle et essai suit une logique fonctionnelle.</li> <li>- Les éléments sont contrôlés de manière exhaustive en référence aux données constructeur et/ou des exigences réglementaires (par exemple selon la configuration du moyen de levage : tableau de charge ou courbe de charge, nombre de tours de câble sur tambour en fin de course bas, test des limiteurs de charge, limiteur de moment, anticollision ...).</li> <li>- Les non-conformités sont consignées.</li> <li>- Tout constat engageant la sécurité fait l'objet d'une information formelle (écrite) auprès du client et d'une alerte adaptée auprès du hiérarchique direct selon les procédures de l'entreprise.</li> </ul> <p><b><u>En matière de moyens utilisés :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les moyens de contrôles sont adaptés (charge de référence, moyens de contrôle d'usure, ...).</li> <li>- Les contrôles exécutés sont comparés à des références (valeur ou état de référence).</li> <li>- Les informations transmises ont valeur d'exploitation (elles sont pertinentes et complètes).</li> <li>- La traçabilité est assurée.</li> </ul> <p><b><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></b></p> <p>Les essais sont réalisés sous la supervision d'un d'organisme agréé. Toute anomalie constatée fait l'objet d'une alerte avec consignations écrites dans le carnet de maintenance et signalement au responsable.</p> <p><b><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les procédures de sécurités sont respectées tout au long de l'intervention.</li> <li>- Toute non-conformité constatée fait l'objet d'une alerte et consignation auprès du hiérarchique en lien avec l'utilisateur.</li> <li>- Toute mesure de sauvegarde jugée nécessaire est prise en lien avec le hiérarchique.</li> <li>- Les procédures de suivi de matériel soumis à réglementation sont respectées, la qualité du compte rendu est avérée.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble des éléments fonctionnels et de sécurité sont vérifiés (conformité des distances d'arrêt des principaux mouvements, déclenchement des organes de sécurité par exemple : limiteur d'orientation, fin de courses).</li> <li>- L'absence de déformation permanente des éléments de la structure doit être démontrée.</li> <li>- L'efficacité des dispositifs de freinage et d'immobilisation de la charge doit être démontrée.</li> <li>- La nature des informations fournies ainsi que les terminologies employées sont pertinentes et retracent bien le travail réalisé.</li> <li>- Toute non-conformité constatée donne lieu à une action adaptée (alerte, consignation...).</li> </ul> |

| Compétences professionnelles  | Conditions de réalisation  | Critères mesurables et observables   | Résultats attendus  |
|---|--|--|---|
| <p>4. <b>Etablir un diagnostic de panne sur un équipement de manutention / levage</b></p> | <p>Sur un moyen de levage (pont ou grue) ou de manutention (chariot élévateur) mis à disposition pour la réalisation d'une action corrective (la configuration du moyen de levage est connue).</p> | <p><b><u>En matière de méthodes utilisées :</u></b><br/>           La recherche de cause est menée méthodiquement (par vérification : sources d'énergies, fonctions non réalisées, organe défaillant) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification du plus simple au plus complexe</li> <li>- Vérification des conditions d'origine</li> <li>- Vérification des présences d'énergies</li> <li>- Recueil et recoupement des données techniques en référence aux plans, schémas, normes, ...</li> </ul> | <p>L'origine de la panne est identifiée logiquement en référence aux instructions fournies (par exemple) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les technologies et configuration de l'équipement sont prises en compte.</li> <li>- Des constats ou relevés techniques sont comparés à des données de références.</li> <li>- Une solution de réparation pertinente est proposée.</li> </ul> |
|   | <p>Le dossier technique, le carnet d'entretien, check liste de vérification sont mis à disposition.</p> <p>Les moyens techniques nécessaires sont fournis.</p>                                     | <p><b><u>En matière de moyens utilisés :</u></b><br/>           Les moyens de contrôles sont adaptés (par exemple en termes de précision, calibre, échelle...).</p>  |   |
|   | <p>Réalisé dans deux domaines parmi les technologies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mécanique</li> <li>- Electrique</li> <li>- Hydraulique</li> </ul>                              | <p><b><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></b><br/>           Les éléments de constat sont vérifiés avec l'utilisateur, le carnet de maintenance est consulté et les évènements analysés.</p> <p>Le diagnostic établi est commenté</p>   |   |
|   | <p>Le cas échéant les paramètres techniques numériques ou issus des relevés sont mis à disposition</p>   | <p><b><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les consignes de sécurité sont respectées.</li> <li>- Le processus qualité est suivi.</li> </ul>   |   |

| Compétences professionnelles  | Conditions de réalisation  | Critères mesurables et observables   | Résultats attendus  |
|---|--|--|---|
| <p>5. Réaliser une proposition technique d'intervention sur un équipement de manutention / levage</p> | <p>Sur un moyen de levage (pont ou grue) ou de manutention (chariot élévateur) mis à disposition pour la réalisation d'une action corrective (la configuration du moyen de levage est connue).</p> | <p><b>En matière de méthodes utilisées :</b><br/>           La proposition suit une structure logique de présentation.</p> <p>Les références précises de l'équipement sont indiquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eléments techniques liés aux pièces détachées (référence de la pièce en privilégiant les pièces d'origine constructeur)</li> <li>• Eléments techniques liés aux conditions d'intervention (location d'équipement d'accès spécifiques. Par exemple nacelle adaptée à la hauteur du moyen de levage ou moyens de manutention à prévoir)</li> <li>• La durée estimée d'intervention.</li> <li>• Le cas échéant l'intervention d'un organisme de contrôle est proposée.</li> </ul> | <p>La proposition technique d'intervention est compatible avec les éléments issus de l'analyse des conditions d'exploitation et du diagnostic établi, elle est réaliste au regard des attentes du client.</p> <p>La proposition définit les conditions d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens d'accès disponibles ou à prévoir (location de nacelle), possibilité de rapatriement en atelier de réparation ou contraintes de réparation sur place.</li> <li>• Les éléments techniques composant ou produit de remplacement en référence aux données du constructeur et éléments techniques liés à la configuration de l'équipement avec le cas échéant les certificats de conformité ou d'épreuves.</li> <li>• La durée d'immobilisation de l'équipement à prévoir,</li> <li>• La durée d'intervention,</li> <li>• Le délai d'intervention.</li> </ul> <p>L'ensemble des éléments fournis sont exploitables pour l'élaboration d'un devis d'intervention.</p> |
|   | <p>A partir d'un diagnostic établi sur un équipement connu et référencé.</p>   | <p><b>En matière de moyens utilisés :</b><br/>           Les supports de l'entreprise sont exploités et complétés avec des éléments relevés.</p>   |   |
|   | <p>Le dossier technique, le carnet d'entretien, check liste de vérification sont mis à disposition.</p> <p>Les moyens techniques nécessaires sont fournis.</p>                                     | <p><b>En matière de liens professionnels / relationnels :</b><br/>           Les précisions techniques nécessaires sont vérifiées auprès d'experts du domaine (fournisseurs, Bureau d'étude...).</p> <p>Les éléments techniques sont présentés au hiérarchique pour validation.</p>  |   |
|   | <p>Les supports techniques nécessaires à l'élaboration d'une proposition sont fournis et explicités.</p>   | <p><b>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</b><br/>           Les contraintes de sécurité et d'environnement sont pris en compte en relations avec les supports QSE de son entreprise et sa hiérarchie et en concertation avec l'entreprise cliente.</p>  |   |

| Compétences professionnelles  | Conditions de réalisation  | Critères mesurables et observables   | Résultats attendus   |
|---|--|--|--|
| <p>6. Réparer un équipement de manutention / levage (dépose – remplacement – réglage)</p> | <p>Sur un moyen de levage (pont ou grue) mis à disposition pour la réalisation d'un remplacement (la configuration du moyen de levage est connue).</p> <p>Les notices de maintenance et d'entretien sont fournies.</p> | <p><b><u>En matière de méthodes utilisées :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La méthode employée est conforme aux notices de maintenance.</li> <li>• Le réglage est réalisé méthodiquement (par exemple : respect des plages de réglages, réglage itératif...).</li> <li>• Le fonctionnement est vérifié à l'issue de l'intervention.</li> </ul>   | <p>A l'issue de l'intervention (remplacement et réglage) l'élément est fonctionnel et conforme aux conditions attendues (par exemple : absence de glissement de charge, distance de freinage ou d'arrêt, valeur de déclenchement ou de réglage d'un organe ou composant électrique...).</p> <p>Le carnet de maintenance est renseigné.</p> |
|   | <p>Le dossier technique, le carnet d'entretien, check liste de vérification sont mis à disposition.</p> <p>Les moyens techniques nécessaires sont fournis.</p>   | <p><b><u>En matière de moyens utilisés :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les moyens de dépose, de remplacement et de réglage sont adaptés aux opérations à réaliser (leur emploi est justifié par exemple en fonction de : niveau précision, domaine d'emploi, ...).</li> <li>• La qualité et l'origine des pièces de rechange sont vérifiées.</li> <li>• Les conditions d'emploi sont respectées.</li> </ul> |  |
|   | <p>Réalisé dans deux des domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mécanique</li> <li>• Electrique</li> <li>• Hydraulique</li> </ul>  | <p><b><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></b></p> <p>Les instructions et conseils techniques sont recherchées auprès des experts techniques. Les difficultés sont remontées à la hiérarchie en vue d'une action adaptée.</p>  |  |
|   |  | <p><b><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></b></p> <p>Les conditions de sécurité sont mises en œuvre tout au long de l'intervention (Par exemple : les protections individuelles et collectives sont opérationnelles au cours de l'intervention : balisage, consignation, ...).</p>  |  |

| Compétences professionnelles                      | Conditions de réalisation  | Critères mesurables et observables   | Résultats attendus  |
|---|--|--|---|
| <p>7. Conseiller techniquement un utilisateur</p> | <p>A partir d'une problématique formulée en lien avec l'utilisateur d'un moyen de manutention / levage.</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un système à deux vitesses ou à variation de vitesse sur moyen de levage pour éviter les fonctionnements intempestifs (pianotage sur la commande avec risque de surchauffe du système de motorisation).</li> <li>- Mise en place d'un limiteur de charge pour éviter les surcharges liées à une mauvaise utilisation.</li> </ul> | <p><b><u>En matière de méthodes utilisées :</u></b><br/>           La méthodologie employée est structurée.<br/>           Les problématiques et les solutions sont argumentées selon des critères de choix compatibles avec les contraintes réglementaires. Un état comparatif est proposé pour faciliter le choix.</p> <p><b><u>En matière de moyens utilisés :</u></b><br/>           Une réponse structurée par exemple sous forme de tableau est proposée.</p> <p><b><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></b><br/>           Les attentes et les contraintes de l'utilisateur sont vérifiées.<br/>           Il s'enquiert des remarques des utilisateurs.<br/>           Il informe de la qualité ou la disponibilité des pièces ou des matériels.</p> <p><b><u>Selon quelles contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></b><br/>           Les contraintes de sécurité sont prises en compte dans l'élaboration de la réponse.</p> | <p>Les conseils proposés répondent à la problématique formulée par l'utilisateur, elles sont réalistes et réalisables dans le contexte réglementaire (pas de contre-indication en lien avec des paramètres techniques régis par une norme ou une réglementation).</p> <p>Toute action visant une modification sur une fonction de service régie par une réglementation est accompagnée d'une vérification technique auprès des structures spécialisées avec prise en compte des contrôles réglementaires à prévoir.</p> |

| Compétences professionnelles   | Conditions de réalisation  | Critères mesurables et observables   | Résultats attendus  |
|--|--|--|---|
| <p>8. <b>Identifier les pannes pour établir un retour d'expérience</b></p> | <p>A partir de données de maintenance significatives couvrant une période d'une année en lien avec un parc matériel de manutention / levage.</p> <p>Les conditions d'exploitations sont connues.</p> | <p><b><u>En matière de méthodes utilisées :</u></b><br/>La méthode d'analyse est structurée, elle vise à mettre en évidence des tendances.</p> <p>Chaque tendance analysée conduit à des pistes d'amélioration justifiées.</p> <p><b><u>En matière de moyens utilisés :</u></b><br/>L'exploitation d'outils structurants est favorisée (Pareto, graphiques, pourcentages, tableau de consolidation des informations recueillies...). Les documents de suivi sont exploités (carnet de maintenance, fichiers d'interventions...)</p> <p><b><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></b><br/>Les données sont recherchées auprès des utilisateurs et personnels de maintenance. Les services supports sont sollicités, leur remarques et avis sont pris en compte.</p> <p><b><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></b><br/>Les contraintes réglementaires et normatives sont prises en compte dans l'élaboration des pistes d'amélioration.</p> | <p>Les pannes récurrentes ou de même nature sont analysées, elles conduisent à des pistes de solutions réalistes et faisables sur le plan des méthodes d'intervention : mise en place ou amélioration des procédures de maintenance, mise en place ou révision du plan de maintenance (modification des seuils d'alerte, des fréquences et actions de surveillance ou d'échanges programmés en cohérence avec les contraintes réglementaires). Proposition ou mise à jour de notices d'utilisation des équipements.</p> |

## 3.2. MODALITES D'EVALUATION

### 3.2.1. Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- L'accès au CQPM ou blocs de compétences implique une inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre de certification.
- L'UIMM territoriale centre de certification et l'entreprise ou à défaut le candidat (Salariés ; VAE ; Demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de certification, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités/missions ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées.

### 3.2.2. Mise en œuvre des modalités d'évaluation

#### A) Validation des compétences professionnelles

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel de certification, ceux-ci sont complétés par l'avis de l'entreprise d'accueil du candidat à la certification professionnelle (hors dispositif VAE).

|   |   |
|---|---|
| <p style="text-align: center;"><b>COMMISSION D'EVALUATION</b></p> <p>La commission d'évaluation est composée de plusieurs membres qualifiés ayant une expérience professionnelle leur permettant d'évaluer la maîtrise des compétences professionnelles du candidat identifiées dans le référentiel de la certification professionnelle sélectionnée.</p> | <p style="text-align: center;"><b>ENTREPRISE</b></p> <p style="text-align: center;">(hors VAE)</p>  |
| <p>Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :</p> <p style="text-align: center;"><b>ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.</b></p> <p>L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise</p>   | <p style="text-align: center;"><b>AVIS DE L'ENTREPRISE.</b></p> <p>L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.</p> <p style="text-align: center;">(hors VAE)</p> |

ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

#### **PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.**

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

## **4. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE**

Les CQPM, ou les blocs de compétences pour les CQPM inscrits au RNCP, sont attribués aux candidats<sup>2</sup> par le jury paritaire de délibération sous le contrôle du groupe technique paritaire « Certifications », à l'issue des actions d'évaluation, et dès lors que toutes les compétences professionnelles ont été acquises et validées par le jury paritaire de délibération.

---

<sup>2</sup> Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.